

LA PRÉVOYANCE DES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS

CE QU'IL FAUT RETENIR ?

- En tant que professionnels indépendants, vous pouvez être confrontés à un accident ou une maladie aux conséquences parfois graves pour votre activité, vos revenus ou votre vie personnelle ;
- Pour y faire face, des contrats de prévoyance individuelle existent. Il convient de bien identifier vos besoins professionnels et personnels afin d'obtenir la couverture la mieux adaptée à votre situation. Les tarifs varient en fonction des garanties choisies, des délais de franchise, de l'âge et de votre état de santé ;
- En cas d'arrêt de travail, vous bénéficiez d'un complément de revenu en plus de celui versé par votre régime obligatoire. Vous pouvez également bénéficier d'indemnités journalières pour faire face à vos charges professionnelles. Le montant des indemnités est plafonné et la durée limitée ;
- En cas d'invalidité, vous bénéficiez d'un capital pour faire face à vos nouveaux besoins (aménagement de votre domicile, de votre voiture, par exemple). Une rente peut aussi vous être versée ;
- En cas de décès, vos enfants perçoivent une rente éducation pour leurs études et votre conjoint, une rente personnelle. Un capital décès s'ajoute à cela ;
- En cas de dépendance, vous bénéficiez de services (aide administrative, par exemple) et d'une compensation financière sous forme de rente ou de capital. Vous pouvez ainsi financer une aide à domicile ou une maison de retraite médicalisée ;
- La loi Madelin permet de déduire vos cotisations de votre bénéfice imposable.

LE CONSEIL

Un contrat de prévoyance est utile. Faites le point sur vos besoins réels, comparez les offres et demandez conseil auprès d'un professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

La prévoyance

[Cliquez-ici](#)

EN PARTENARIAT AVEC



lafinancepourtous.com

LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE